



CC du Pays de Meslay-Grez (Siren : 245300223)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Meslay-du-Maine             |
| Arrondissement     | Château-Gontier             |
| Département        | Mayenne                     |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 26/12/2000 |
| Date d'effet     | 26/12/2000 |

## Organe délibérant

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président               | M. Jacky CHAUVEAU           |

## Coordonnées du siège

|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | 1 voie de la Guiterrière |
| Numéro et libellé dans la voie |                          |
| Distribution spéciale          |                          |
| Code postal - Ville            | 53170 MESLAY DU MAINE    |
| Téléphone                      | 02 43 64 45              |
| Fax                            | 02 43 98 75 52           |
| Courriel                       |                          |
| Site internet                  |                          |

## Profil financier

|                                                     |                                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | oui                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe                                          | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | oui                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 14 179 |
|-----------------------------|--------|

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Densité moyenne | 33,32 |
|-----------------|-------|

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

| Dept | Commune (N° SIREN)                 | Population |
|------|------------------------------------|------------|
| 53   | Arquenay (215300096)               | 663        |
| 53   | Bannes (215300195)                 | 121        |
| 53   | Bazougers (215300252)              | 1 112      |
| 53   | Beaumont-Pied-de-Boeuf (215300278) | 200        |
| 53   | Bouère (215300369)                 | 1 097      |
| 53   | Chémeré-le-Roi (215300674)         | 409        |
| 53   | Cossé-en-Champagne (215300765)     | 338        |
| 53   | Greze-en-Bouère (215301102)        | 1 023      |
| 53   | La Bazouge-de-Chemeré (215300229)  | 524        |
| 53   | La Cropte (215300872)              | 215        |
| 53   | Le Bignon-du-Maine (215300302)     | 336        |
| 53   | Le Buret (215300468)               | 311        |
| 53   | Maisoncelles-du-Maine (215301433)  | 528        |
| 53   | Meslay-du-Maine (215301524)        | 2 914      |
| 53   | Préaux (215301847)                 | 172        |
| 53   | Ruillé-Froid-Fonds (215301938)     | 579        |
| 53   | Saint-Brice (215302035)            | 539        |
| 53   | Saint-Charles-la-Forêt (215302068) | 211        |
| 53   | Saint-Denis-du-Maine (215302126)   | 438        |
| 53   | Saint-Loup-du-Dorat (215302332)    | 354        |
| 53   | Val-du-Maine (200063675)           | 969        |
| 53   | Villiers-Charlemagne (215302738)   | 1 126      |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

| Compétences exercées par le groupement                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Production, distribution d'énergie                                                                                                                  |
| - Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz                                                                                    |
| - Autres énergies                                                                                                                                   |
| <i>Développement des énergies renouvelables : - organisation, promotion et développement d'énergies renouvelables type éolien, méthanisation...</i> |
| Environnement et cadre de vie                                                                                                                       |
| - Eau (Traitement, Adduction, Distribution)                                                                                                         |
| <i>À compter du 01/01/2018, la CC sera compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion du service d'eau potable</i>                  |
| - Assainissement collectif                                                                                                                          |

La communauté de communes gère l'assainissement collectif sur les communes de Beaumont Pied de Boeuf ,St Brice et St Loup du Dorat , dans le cadre d' un budget annexe d'assainissement collectif , équilibré en recettes et dépenses propres. Cette compétence sera exercée sur l'ensemble des communes à compter du 01/01/2018.

#### - Assainissement non collectif

Gestion d'un service public d'assainissement non collectif. Dans le domaine de l'assainissement non collectif: la communauté de communes assure la vérification des installations individuelles, la conformité des projets à l'exclusion des pouvoirs de police administrative qui s'y rattachent , elle n'assure pas la mise aux normes.

#### - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Déchets Ménagers: Collecte, traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

#### - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

#### - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

#### - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

#### - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

#### - Autres actions environnementales

Actions de sensibilisation et d'éducation: Sur la connaissance, la protection , et la mise en valeur de l'environnement (à l'exception de l'eau , de l'assainissement et du patrimoine .

#### Sanitaires et social

#### - Aide sociale facultative

#### - Activités sanitaires

#### - Action sociale

Secteurs administratifs, médicaux-sociaux, éducatifs - Création, aménagement et gestion des équipements administratifs, médicaux-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire excluant les équipements spécifiques des communes. Services à la population La CC veillera à pourvoir aux services nécessaires au maintient durable des population.

#### - Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, agricole de développement ou d'exportation, de politique, locale ou d'commerce et de tourisme, d'activités commerciales industrielles ou tertiaires destinés à l'entreprise ou, afin de les mettre à la disposition d'une entreprise en location, crédit-bail immobilier ou VEFA 2- étudier et coordonner toute action contribuant au développement des activités économiques et à l'accueil de nouvelles activités sur son territoire, et en particulier : - concourir à des démarches de promotion et de développement des activités économiques sur son territoire - apporter son soutien particulier aux démarches collectives de qualité - assister les entreprises et les créateurs d'activités économiques dans leurs démarches de création ou de développement - soutien à Mayenne Initiative - soutien au club des entreprises 3- commerce local - Mise en oeuvre des politiques contractuelles relatives aux commerces de proximité et à l'artisanat avec tous les organismes susceptibles de soutenir le développement du commerce de proximité et de l'artisanat. - Les activités commerciales de proximité restent de compétences communales - Sur le pôle centre de Meslay-du-Maine, la CC est compétente sur un espace commercial déterminé

#### Développement et aménagement social et culturel

#### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Les équipements culturels: Création , aménagement et gestion d'équipements à vocation culturelle d'intérêt communautaire excluant les équipements spécifiques au communes. Est d'intérêt communautaire , la Médiathèque intercommunale située à Grez-en-Bouère. Sera d'intérêt communautaire , avec transfert de charges, la Médiathèque intercommunale située à Meslay du Maine - Les équipements sportifs : Construction , aménagement ,entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

#### - Activités culturelles ou socioculturelles

L'action culturelle: La communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et la développement des activités culturelles sur son territoire.

### - Activités sportives

*L'action sportive :* - La communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités sportives sur le territoire. - Gestion et mise à disposition des éducateurs sportifs auprès des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires sur le temps scolaire ou pour des activités extrascolaires. - Transport pour les écoles primaires dans le cadre de l'apprentissage des pratiques, sur le temps scolaire et plus généralement, vers les équipements culturels ou sportifs repris dans l'intérêt communautaire. - Soutien à l'encadrement technique des associations sportives ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes. Les équipements sportifs : - construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

### Aménagement de l'espace

#### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*La communauté de communes mène toute étude concourant à l'aménagement de l'espace communautaire, notamment par la mise en oeuvre d'études et d'actions contractuelles avec l'Etat, la Région ou le département.*

#### - Schéma de secteur

#### - Plans locaux d'urbanisme

*Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plans locaux d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales.*

#### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme*

#### - Etudes et programmation

*La réalisation de toutes études et analyses générales liées au logement et à l'habitat intéressant l'ensemble du territoire communautaire*

### Voirie

#### - Création, aménagement, entretien de la voirie

*La communauté de communes prend la compétence générale de la voirie sur la voirie d'intérêt communautaire. La compétence transférée à la communauté de communes comprend la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et s'entend avec transfert des charges annuelles nouvelles d'investissement et de fonctionnement.*

### Développement touristique

#### - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Développement du tourisme sur le territoire de la communauté : Etudes, promotion, développement, aménagement, entretien et gestion des équipements existants d'intérêt communautaire. La communauté de communes assurera la promotion et la coordination des itinéraires de randonnée réputés d'intérêt communautaire en liaison avec les communes et les associations des randonneurs. Les communes auront la compétence générale des chemins de randonnées enherbés ou non goudronnés sur lesquels passent les itinéraires susmentionnés. Elles en assureront l'entretien vertical et horizontal. En contre-partie, laCC apportera un fonds de concours annuel aux communes au prorata du linéaire défini (le montant étant fixé par délib du conseil communautaire).*

### Logement et habitat

#### - Programme local de l'habitat

*Programme local de l'habitat : Réflexion générale sur le développement de l'habitat. Programme de la construction des logements sociaux sur le territoire.*

#### - Politique du logement social

*Politique de logement social: En cas de défaillance des organismes de logements sociaux, la communauté de communes pourra construire des logements neufs dans les mêmes conditions que celles des bailleurs sociaux.*

#### - Action et aide financière en faveur du logement social

#### - Action en faveur du logement des personnes défavorisées

#### - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*à réaliser dans le cadre des programmes d'intérêt général.*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Amélioration du parc immobilier bâti                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| - Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| - Eclairage public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Autres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| - Acquisition en commun de matériel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| - Collecte des contributions pour le financement du SDIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <i>La CC finance le contingent incendie du SDIS à la place des communes.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| - Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| - NTIC (Internet, câble...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <i>Réseaux et services locaux de communication électronique : - établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique prévus au I de l'art L1425-1 du CGCT. - développement des technologies de la communication (NTIC) - la CC s'engage à développer les technologies de l'information et de la communication pour faciliter le déploiement des principales solutions techniques (téléphonie mobile et réseaux à haut débit) envisageable pour les partenaires publics et privés, encourager les initiatives destinées à lutter contre la fracture numérique et à sensibiliser les populations, notamment pour la création de bornes numériques à la MSP.</i> |
| - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| - Création et gestion des maisons de services au public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <i>Création et soutien de la maison des services au public et définition des obligations de service public y afférentes (L27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)                                                                                                     | Nature jur. | Population |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| 44   | SM d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS) | SM ouvert   | 2 280 313  |
| 53   | Mayenne Très Haut Débit (200061778)                                                                                       | SM ouvert   | 316 608    |
| 53   | SMF des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette (JAVO) (200087401)                       | SM fermé    | 144 614    |
| 53   | SM de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) (200087419)                                                                  | SM fermé    | 108 890    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)